

**PIECES CONSTITUTIVES POUR  
UNE MALADIE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE  
NON DESIGNEE DANS UN TABLEAU**

- Courrier de l'autorité territoriale** indiquant l'objet de la saisine et les questions précises auxquelles doivent répondre les membres de la commission de réforme
- Fiche de renseignement modèle N°1**
- Déclaration de maladie d'origine professionnelle** faite par l'agent expliquant la relation entre sa maladie et sa profession
- Certificat médical initial d'un médecin généraliste ou spécialiste** faisant apparaître la désignation de la maladie ainsi que la date de la première constatation médicale de la maladie
- Fiche de poste détaillée** de l'agent
- Rapport hiérarchique** relatant les circonstances dans lesquelles l'agent a contracté sa maladie d'origine professionnelle (énumération et description des postes de travail occupés par l'agent permettant d'apprécier les conditions d'exposition au risque professionnel concerné)
- Rapport du médecin de prévention** qui désigne la maladie. Il met en évidence les travaux effectués par l'agent ou les gestes en cause ou les produits manipulés et leurs conséquences en terme de pathologie. Ce document doit établir que la maladie présente un lien direct avec le travail habituel de l'agent
- Rapport établi par un médecin agréé** qui démontre que, bien que la maladie ne soit pas désignée dans un tableau, il est établi qu'elle est présente un lien direct avec le travail habituel de l'agent. Il détermine, quant c'est possible, une date de consolidation et fixe éventuellement un taux d 'IPP ('invalidité permanente partielle)
- ▶ **S'il s'agit de suites ou d'une rechute :**
  - Courrier de l'autorité territoriale** indiquant l'objet de la saisine et les questions précises auxquelles doivent répondre les membres de la commission de réforme
  - Fiche de renseignement modèle N°1**
  - Pièces relatives au dossier initial** (déclaration de maladie d'origine professionnelle, rapport hiérarchique, certificat médical initial, rapports médicaux)
  - procès-verbal de la commission de réforme et tous documents postérieurs à ce PV**
  - Certificats médicaux** de prolongation, de rechute, de reprise, final
  - Rapport d'un médecin agréé** établissant le lien entre la rechute et la maladie d'origine professionnelle

Dernière mise à jour : février 2009